



Contrat d'engagement BREBIS
Du 30 octobre au 19 mars 2026

Entre : l'adhérent

Nom, prénom :

Adresse :

Tél :

Mail :

et les producteurs

GAEC Aux Brebis Délices

Céline GUGUIN et Olivier TINLE

Laborde – Le Change

24 640 Bassillac et Auberoche

Référente : Marie Galtier-Villa

Contact : malase@free.fr 06 52 70 81 52

certifié par ECOCERT - FR-BIO-01

En adhérant à l'AMAP de Boulazac, j'ai lu et accepté son règlement intérieur qui s'applique au présent contrat.

DESCRIPTION DE L'EXPLOITATION

Céline et Olivier sont éleveurs de brebis laitières sur la commune de Bassillac et Auberoche. La traite a lieu une fois par jour. Le troupeau de Lacaunes est séparé en deux lots afin d'avoir du lait toute l'année.

Les terres exploitées sont sur 2 communes (55 ha principalement en location). 90% est en prairie, le reste en céréales pour nourrir le troupeau. L'alimentation complémentaire des brebis n'est constituée que de matières premières (absence de granulés). L'exploitation est labellisée « Agriculture Biologique » et « Saveurs du Périgord ».

Une partie de la production est transformée en produits laitiers : yaourts, tome, camembert et fromages lactiques de différentes formes (au lait cru et moulés à la louche).

La transformation se fait sur la ferme dans un laboratoire agréé et conforme à la réglementation européenne.

Les produits « LAIT » (tous certifiés Agriculture Biologique – certifié par ECOCERT – FR-BIO-01) :

La composition des produits est limitée au strict nécessaire (pas de conservateur, pas de stabilisant, pas de colorant...), dans le respect des matières premières.

NB : pensez à sortir les fromages au moins 30 min avant dégustation.

A vous de constituer votre commande, il y aura une livraison par mois pour un total de 5 livraisons. Vous pouvez alterner vos produits un mois sur deux, vous pouvez également choisir de ne pas commander certains mois.

Vous pouvez découper et garder le calendrier de distribution

CALENDRIER DE DISTRIBUTION BREBIS	30/10/2025	27/11/2025	22/01/2026	19/02/2026	19/03/2026
--------------------------------------	------------	------------	------------	------------	------------

Produits DDM : Date de Durabilité Minimale DLC : Date limite de consommation	Prix	Pour chaque mois pairs : octobre, février	Mois impairs : novembre, janvier, mars
Marlou DDM : 21 jours moulé à la louche au lait cru	2,80 € la part de 120 g	 x 2,80 = €	 x 2,80 =
Roupillou type reblochon DDM : 30 jours	6,50 € pièce environ 250 g	 x 6,50 = €	 x 6,50 = €
Déli'chou type camembert DDM : 30 jours moulé à la louche au lait cru	5,50€ pièce environ 220g – 250g	 x 5,50 = €	 x 5,50 = €
Fromage blanc DDM : 12 jours frais battu au lait cru	6 € le pot de 500g	 x 6 = €	 x 6 = €
*Yaourt nature DLC : 28 jours au lait entier si pots en verre DLC : 20 j	1 € le pot de 125 g	 x 1 = €	 x 1 = €
*Yaourt Bi-couche DLC : 28 jours pêche – myrtille – fraise – poire framboise – abricot - fruits rouges – mangue – marron si pots en verre DLC : 20 j	2,20 € les 2 125g le pot Entourez vos choix	 x 2,20 = €	 x 2,20 = €
*Lait entier pasteurisé DLC : 7 jours	5 € le Litre	 x 5 = €	 x 5 = €
*Crème dessert DLC : 28 jours chocolat - café – caramel si pots en verre DLC : 20 j	2,40 € les 2 125g le pot Entourez vos choix	 x 2,40 = €	 x 2,40 = €
*Riz au lait DLC : 28 jours si pots en verre DLC : 20 j	2,40 € les 2 125g le pot	 x 2,40 = €	 x 2,40 = €
Total de chaque colonne		 x 2 mois =	 x 3 mois = €
Total général des 5 livraisons : somme du total des deux colonnes		 €	

Vous pouvez choisir des contenants en verre pour les yaourts et le lait, mais attention la DLC est diminuée et les contenants qui ne seront pas ramenés seront facturés **15cts** chacun à la fin du contrat. **O Oui, je souhaite avoir des contenants en verre.***

Chèques à l'ordre de : GAEC Aux Brebis Délices : Reçu chèque(s) de euros et chèque(s) de euros

Entourez le ou les mois d'encaissement des chèques : octobre, novembre, janvier, février, mars

L'adhérent consomm'acteur

Le producteur